

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

La Séguinière fait confiance au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire) depuis 3 ans pour optimiser les achats d'énergies. Les résultats sont très favorables puisque les économies ont été évaluées à -18% (pour le gaz naturel) et -10% (pour l'électricité) par rapport aux tarifs réglementés.

Fort de ce succès, les élus du Syndicat ont fait le choix d'élargir le groupement d'achats d'énergies existant aux tarifs bleus pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36Kva.

La commune adhère au groupement d'achat pour cette fourniture d'énergie supplémentaire et souhaite que les sites communaux concernés soient intégrés à l'appel d'offres que le SIEML entend lancer au cours du 1^{er} semestre 2017.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. PLU – Prescription de la modification n°3

Il est décidé d'apporter des adaptations au PLU communal dans l'objectif de :

- *Intégrer en zone UY des Grands Bois environ 3 000 m² de la zone 1AUJ voisine pour permettre l'extension d'une société déjà installée dans la zone d'activités,*
- *Modifier le zonage d'une zone 2AUh d'environ 5ha afin de favoriser l'implantation d'une surface commerciale (commerce de bouche) tout en conservant une partie pour de l'habitat au sud dans le respect du principe de mixité et de diversité sociale.*
- *Adapter et corriger certains articles du règlement :*
 - o *Ajouter la possibilité de construire des clôtures en panneaux d'aluminium et en panneau de PVC en zone UA,*
 - o *Enlever l'interdiction d'utiliser des panneaux de brandes pour les clôtures en zones UB, et 1AUB,*
 - o *Supprimer l'obligation d'acrotères dans les constructions à faible pente en zones UB, 1AUB et 1AUba,*
 - o *Remplacer en zone ND « les constructions doivent être implantées à une distance des limites séparatives au moins égale à 3 mètres » par « les constructions sont édifiées soit le long des limites séparatives, soit à une distance au moins égale à 3 mètres de ces limites ».*

III.2. PLU – Poursuite par la CAC de la procédure de modification engagée par la commune

Le conseil municipal donne son accord à la Communauté d'Agglomération du Choletais pour la poursuite de la procédure de modification n°3 du PLU engagée par la commune avant le transfert de compétence.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Participation aux frais de fonctionnement d'une école privée sous contrat d'association

Un enfant de la commune est scolarisé, pour des besoins éducatifs particuliers, à l'école Notre Dame du Bon Accueil – Centre Scolaire d'Angreviers « Fondation d'Auteuil » de Gorges (44). Il y a donc lieu de participer aux frais de scolarité pour un montant de 233,30 € au titre de l'année 2016/2017.

IV.2. Modification n°3 au Budget 2016

Une modification budgétaire a été votée pour permettre l'enregistrement comptable des écritures de cessions (broyeur des ateliers, bande de terrain en bordure du lotissement des Cèdres, terrains destinés aux locatifs rue de la Grande Fontaine.

IV.3. Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif

La création de poste initialement fixée au 1/10/2016 est repoussée au 1/2/2017. Il faut en effet attendre la titularisation d'un agent avant toute promotion et le délai de titularisation a été reporté en raison du congé de maternité de l'agent concerné.

IV.4. Loyers des locatifs communaux 2017

Au troisième trimestre 2016, l'indice de référence des loyers est quasi stable (125,33 - soit + 0,06% sur 1 an). Pour un loyer de 500 € cette très légère augmentation représente 3 centimes. Il est donc décidé, pour la deuxième année de suite, de ne pas appliquer de hausse aux loyers, en 2017, mais de conserver comme indice de référence celui retenu pour le calcul de la dernière augmentation du 1/1/2015, soit 125,24 (indice 3^{ème} trimestre 2014).

IV.5. Tarifs des locations des salles municipales 2017

Sur proposition de la commission des finances, lors de sa réunion du 2/11/2016, il est décidé d'appliquer aux tarifs de location des salles communales une hausse d'environ 2%.

IV.6. Tarifs Bibliothèque, borne camping-car et droits de place

Les tarifs 2017 sont les suivants : pour la bibliothèque (9€), la borne camping-car (2€) et les droits de place (entre 2 et 5€).

IV.7. Tarifs 2017 pour les photocopies et les télécopies

Les tarifs correspondants à ce service sont inchangés

IV.8. Tarifs 2017 pour les services funéraires

Les tarifs correspondants à ce service sont inchangés hormis pour ce qui concerne les concessions qui évoluent de la façon suivante :

Durée	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Temporaire (15 ans)	45 €	45 €
Trentenaire	90 €	105 €
Cinquantenaire	150 €	180 €

IV.9. Tarifs 2017 pour le gardiennage des chiens et chats errants

Les tarifs correspondants à ce service sont inchangés

IV.10. Versement par anticipation de la participation à l'investissement pour une MAM

Par délibération du 11 juillet 2016, le conseil municipal a décidé d'apporter son soutien aux projets de Maisons d'Assistants Maternels, sous certaines conditions, en apportant notamment une aide sous forme de subventions d'investissement et de fonctionnement.

L'association de la MAM « Les Lapinous » a déposé le 10 novembre 2016 ses statuts en Sous-préfecture. Cette structure composée de 3 assistantes maternelles respecte les conditions édictées par la délibération du 11/7/2016 pour bénéficier de l'aide communale. L'association a fait l'acquisition d'une maison d'habitation et devrait, à l'issue des travaux d'aménagement et d'adaptation nécessaires, démarrer son activité le 6 février 2017.

Le budget communal ne sera toutefois pas voté avant mars 2017 et, en conséquence, afin de permettre à la MAM de bénéficier de l'aide à l'investissement (50% de l'équipement limité à 4 000 €), pour ces travaux, sans avance de fonds propres, le conseil décide d'octroyer ladite aide par anticipation.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Informe que la commission d'appel d'offres se réunira le vendredi 16 décembre pour ouvrir les enveloppes des différentes propositions reçues pour le marché public de travaux d'extension de la maison de l'enfance. L'architecte fera ensuite son travail d'analyse et la CAO se réunira de nouveau le 6/1/2017 afin que le conseil municipal se prononce sur l'attribution du marché le 9/1/2017.

Il signale également que la commune a officiellement reçu l'accord de la Région des Pays de la Loire pour une participation financière d'un montant de 34 360 € en vue de financer l'extension de la Maison de l'Enfance. Pour ce même projet, la Caisse d'Allocation Familiale a finalement revu sa position : la commission d'action sociale de la CAF a en effet retenu le dossier de La Séguinière et une subvention de 50 000 € a été accordée. D'autre part, il indique que les fonds de l'Etat, d'un montant de 8 270 €, au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015, pour la création d'un parking rue de la Grande Fontaine ont fait l'objet d'un virement le 17/11 dernier.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Fait savoir que le Comité Consultatif du Restaurant Scolaire s'est réuni à la mairie le jeudi 8 décembre à 20h30.

Précédemment, la commission Environnement Cadre de Vie s'était réunie le 24 novembre. Il y avait été question du fleurissement de l'avenue de Villandry et le choix s'est porté sur un projet multicolore en choisissant 2 couleurs de rosiers grimpants qui seront attachés aux mâts de couleur. Les rosiers seront rouges et blancs (à grosses fleurs). Comme les journalistes l'ont précisé, dans les articles récents parus dans l'Ouest France et le Courrier de l'Ouest, il y a deux raisons essentielles à ce projet : des racines qui déformaient les trottoirs, des arbustes qui avaient déjà 15 ans et qui n'étaient plus en bonne santé.

Lors de la commission, les élus ont aussi évoqué le parcours éco-citoyen : l'association «Amitié Sandogo-La Séguinière» qui revient du Burkina a lancé la correspondance entre les enfants de CM2 de là-bas et les élèves des deux écoles. C'est l'association qui prend maintenant en charge ce volet solidarité. Le troisième temps du parcours, à savoir la visite des entreprises, est fixé le mardi 23 mai, le matin.

La commission a enfin finalisé les détails du marché de Noël du 18/12. Un ultime mail a été envoyé aux commerçants et créateurs, puis aux associations pour leur communiquer les dernières recommandations. Mme BOSSARD invite chacun à parler de ce marché à ses proches car c'est important qu'il y ait du monde pour tous les petits créateurs artisans qui essaient de vivre de leur travail, et pour ceux qui font l'effort de se déplacer comme les associations d'handicapés. Aller vers eux est important, c'est une façon de les reconnaître dans ce qu'ils font.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents travaux en cours et sujets, évoqués lors de la commission du jeudi 1er décembre, qui ne font pas l'objet d'une délibération lors de la présente séance :

- Le contrat passé par l'intermédiaire du Syndicat d'Energie avec ENGIE, pour une durée de 3 ans, est arrivé à son terme. Après consultation, le Syndicat a décidé de confier la fourniture de gaz naturel, aux communes adhérentes, à Total Energie Gaz.
- Afin d'accueillir la population d'étourneaux qui se réfugie dans le bourg à la fin de l'automne, il est envisagé de planter une bambouseraie à l'écart de l'agglomération, le long de la Moine, à proximité de la frayère du Moulinard.
- Le chantier de réhabilitation de l'ancienne école du Manoir avance conformément au planning.
- La démolition de la maison sise 62 rue du Paradis a été effectuée fin novembre, le site a été sécurisé en attendant les travaux de reprise des murs des maisons voisines prévus courant janvier 2017.
- Les sanitaires de la salle des fêtes ont été équipés de sèches mains.
- Les décorations et illuminations de Noël ont été mises en service lors du premier week-end de décembre.
- Les études techniques de différents projets (accès à la Moine depuis le Moulinard et liaison boulo-drome – salle de sports) sont en cours pour pouvoir prochainement lancer la consultation.

M. GUINAUDEAU revient sur le dossier concernant la dangerosité de la route du Joli Bois. On y dénombre de nombreux accidents dont les causes principales sont l'étroitesse de la voie, sa sinuosité et la vitesse des véhicules. Il rappelle que fort de ce constat, le Conseil Départemental a lancé une étude, il y a quelques années, pour améliorer la sécurité des usagers. Le projet de réaménagement de la route n'est cependant toujours pas engagé pour des raisons de priorités budgétaires. Toutefois, en attendant, il convient de veiller au parfait état de la voie et de ses accotements.

Une attention toute particulière est portée sur l'entretien des haies, notamment celles qui entravent la bonne visibilité des automobilistes. C'est ainsi qu'il a été fait le constat, à la rentrée, qu'une haie implantée au niveau du chemin de la Huardière, le long d'une courbe dangereuse, gênait la bonne visibilité des automobilistes. Avec l'accord des propriétaires, d'arracher cette haie et de reconstruire une clôture légèrement en retrait. Ces travaux réalisés début décembre améliorent de façon très significative la sécurité à ce carrefour.

Il informe que Madame le Préfet de Maine-et-Loire a fait parvenir ce jour copie de son arrêté du 7 décembre 2016 donnant à M. le Président de la SAS BIO METHANE SEG l'autorisation de procéder à la création d'une unité de méthanisation de matières organiques, située au lieu-dit « Les Garennes » à la Séguinière. Copie de cet arrêté a, dès sa réception, été affichée en mairie et le sera pendant une durée d'un mois.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Dit qu'elle assistait à la réunion de l'OGEC de l'école Notre Dame le 22 novembre 2016. Les parents d'élèves membres de l'organisme de gestion sont toujours très attentifs à la vie de l'école. Ils ont présenté leurs projets dont le principal consiste à équiper en informatique l'école maternelle. L'objectif dans les 3 à 4 ans qui viennent est de trouver les fonds nécessaires au remplacement des préfabriqués qui accueillent aujourd'hui les maternels. Mme EDOUARD rappelle que la commune verse une participation de fonctionnement à l'école privée sur la base du coût élève d'un enfant de l'école publique.

Comme tous les ans à la même période était organisé, le 12/12/2016, le goûter réunissant bénéficiaires et bénévoles du transport solidaire. Cette année encore les enfants des TAP ont joué différents petits spectacles très appréciés de la quarantaine de personnes présente.

Une partie des membres de l'association Amitié La Séguinière – Sandogo a effectué un séjour de 10 jours au Burkina-Faso. Sous l'égide de SOS Sahel, ils ont visité les villages aidés par les communes de la CAC dont Sandogo pendant 3 jours. Ils ont constaté que les aides apportées par la commune de La Séguinière et l'association ont été correctement employées (la clôture des jardins maraichers, l'éclairage des salles de classe et du dispensaire...). Mme EDOUARD note que les mentalités semblent évoluer notamment au niveau de la contraception pour limiter le nombre de naissances, elle regrette une augmentation de la pollution constatée en parcourant la capitale Ouagadougou et la grande ville Bobodioulasso. En matière d'équipements de confort en trois ans on peut relever à titre individuel une démocratisation des téléphones portables et au niveau collectif une amélioration des infrastructures de distribution d'eau et d'électricité.

V.5. Philippe BOUCHET :

Communique les différents événements qui ont eu lieu au cours de ces dernières semaines :

- Manifestation du Téléthon 2016 le 03/12/2016 et apéritif du Téléthon le 04/12/2016. Toutes les photos sont disponibles sur le site internet : <http://www.mairie-laseguiniere.fr/vie-de-la-commune/calendrier-2016-des-manifestations-sur-la-commune-et-photos-associees/>.
- Calendrier et cartes de vœux 2017 proposés par la commission sur le thème : « Le Parcours éco-citoyen ». Voir fichiers joints.
- Les photos du petit déjeuner rencontre avec les associations organisé par Agnès BRUCHE sont disponibles sur le site : <http://www.mairie-laseguiniere.fr/vie-de-la-commune/calendrier-2016-des-manifestations-sur-la-commune-et-photos-associees/>
- La préparation du marché de Noël a eu lieu le 23/11, avec la commission de Yolaine. Un grand merci aux conseillers qui ont répondu présents en nombre pour co-organiser le marché de Noël. Une véritable réussite !

V.6. Agnès BRUCHE :

A organisé une rencontre le 16 novembre dernier avec les présidents des associations des parents d'élèves pour validation des dates de kermesse et de la fête du sport si elle a lieu. Le calendrier pourrait être le suivant : 24 juin - fête du sport, 1er juillet - fête de l'école publique, 2 juillet - fête de l'école privée.

Le petit déjeuner des associations a eu lieu, comme il y a 2 ans, avec une très bonne participation. Le thème sur les assurances a suscité beaucoup de questions. A chacun maintenant de contacter son assureur pour savoir si son contrat est bien approprié. La rencontre a également permis aux responsables d'associations de partager un temps convivial et d'échanger entre eux.

Le 22/11, Mme BRUCHE a fait découvrir l'espace Prévert à M. GABORIT, directeur du Jardin de Verre, dans l'optique d'un partenariat prochain.

Une réunion était organisée le même jour pour la mise en place de la semaine Jacques Prévert avec les partenaires de cette manifestation : écoles, CSI, maison d'accueil, bibliothèque. Le projet avance, plusieurs propositions sont en route et Mme BRUCHE remercie l'investissement de chacun.

Le courrier pour les demandes de subventions 2017 a été envoyé la semaine dernière aux associations communales ; la date limite de retour du dossier a été fixée au 16 janvier.

La séance de cinéma du 6 décembre "Demain" a fait l'objet d'une bonne participation, la projection était suivie d'un échange intéressant sur l'environnement et notamment sur l'eau avec Eddy RENOU du Syndicat de la Moine et de la Sangueze.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie
LETHON - BOUYER	28 rue de la Garenne	HAMDI	567 m ²
DUVAUCHELLE	14 rue des Amourettes	DANET - BOUCHER	590 m ²
MERLET	9 rue des Campanules	DENIAU	480 m ²
LECHAT	2 rue des Myosotis	COLIN - MURATI	1 108 m ²
JONCHERE	13 rue de Madrid	GEST	721 m ²
STA CHOUTEAU	Lot 14 – Jardins de la Moine	ABELARD	333 m ²
STA CHOUTEAU	Lot 7 – Jardins de la Moine	ALLAIRE	374 m ²
GUILLOT	11 allée Léonard de Vinci	BOISSINOT – LEPAGE	470 m ²
LE BOUILL	16 avenue de Villandry	SCI SAF	467 m ²

VI.2. Dérogations au repos dominical de commerces de détail

La loi Macron impose au maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés avant le 31 décembre pour l'année suivante. Aucune demande de dérogation ne peut désormais être faite par les commerçants après cette date.

Ces dérogations doivent néanmoins être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité que le demandeur même si la demande est individuelle afin de contenir le risque d'une multiplication incontrôlée des ouvertures dominicales obtenues sur le fondement des dispositions de cet article.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition d'arrêté portant autorisation d'ouverture des commerces le dimanche en 2017, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, pour :

- 1) L'ensemble des commerces de la zone commerciale de La Ménardière les dimanches **15 et 22 janvier, les 2 et 9 juillet, les 10 et 17 décembre 2017**.
- 2) Les commerces de la zone d'activité de La Bergerie les dimanches **12 mars et 8 octobre 2017**.

VI.3. Présence médicale à La Séguinière

Monsieur le maire donne lecture d'un message que lui a transmis le 20 novembre dernier, Arnaud FRAPPIER le médecin généraliste de la commune. Le docteur FRAPPIER informe qu'il a : « *signé et envoyé au conseil de l'ordre des médecins un contrat de collaboration avec le docteur Jarmila FIERS, le 18/11/2016. Cette collaboration porte sur 3 jours par semaine pendant 2 ans sachant que Mme FIERS sera remplacée pendant ses absences et congés* ».

VI.4. Visite d'un membre du gouvernement

Le jeudi 24 novembre, Clotilde VALTER a participé au bilan d'étape de l'expérimentation de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale pilotée par OPCALIA, à Séguinière dans l'entreprise Bouyer-Leroux. Ce déplacement a été l'occasion d'aborder la formation comme levier du développement territorial par le prisme du projet « Transcompétences - créateur de mobilité », de rencontrer et d'échanger avec les acteurs publics et privés du bassin Choletais, qui se sont mobilisés pour accompagner une vingtaine d'entreprises dans une démarche de réseau.

VI.5. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le conseil de communauté de l'agglomération choletaise a approuvé au cours de sa séance du 21 novembre 2016, le PLH modifié. Le Programme Local de l'Habitat prend désormais en compte l'intégration de la commune de Bégrolles-en-Mauges au sein de la CAC. La modification concerne les conditions de programmation de construction neuf, dont la part affectée aux logements sociaux. Conformément aux obligations légales, la délibération d'adoption est affichée pendant un mois en mairie et le PLH modifié est mis à disposition du public dans son intégralité.

VI.6. Prochaine réunion

Monsieur le maire communique la date de la prochaine séance du conseil municipal : *lundi 9 janvier à 20h30*.